

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 – 35**  
**Séance du vendredi 24 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 24 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Dominique LUCIANI, premier adjoint.

Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	11
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	04
		Absents :	04

**Membres présents :** CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

**Membres représentés :** BALDOVINI Antony (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), FRATICELLI Ange – Joseph (Pouvoir à Dominique LUCIANI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Laurence TADDEI)

**Membres absents :** BONIFACI Jean-François, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, PERGOLA Marie-Ange

Date de la convocation : 18 juin 2022

Date d'affichage : 29 juin 2022

Date d'exécution : 28 juin 2022

**Objet : RENOUELEMENT DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)**

Le président rappelle que par délibération en date du 24 juin 2021, le conseil municipal a autorisé la création de quatre emplois d'agents techniques de voirie dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » (PEC) qui lui a été présenté.

Dans ce cadre, le 1er juillet 2021 trois contrats ont été souscrits par la commune, chacun pour une durée de 12 mois renouvelable et une durée hebdomadaire de travail de 30 heures.

Le président expose au conseil que pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, les aides versées par l'Etat au titre du dispositif PEC se sont élevées à 35 979, 84 € pour une dépense de 61 879, 49 €, soit un reste à charge pour la collectivité de 25 899, 65 €.

Il indique qu'il est envisagé de proroger le dispositif pour une durée maximum de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022 avec un accompagnement financier de l'État qui sera cependant limité à une période de trois mois et pour des contrats d'une durée de travail hebdomadaire non plus de 30 heures mais de 20 heures.

Il est proposé au conseil d'acter cette prorogation et de l'assoir sur un cadre contractuel étendu à 30 heures de travail hebdomadaire.

Au titre du dispositif renouvelé et durant les 3 premiers mois de la période considérée, l'aide de l'État s'élèverait à 2 256, 90 € (752, 30 € par agent) et une dépense globale de 8 280, 00 € resterait à la charge pour la commune, soit 920 € par agent.

Au-delà des 3 mois, la rémunération de ces agents serait entièrement supportée par la commune ; elle représenterait, cotisations employeur incluses, une dépense de 15 048, 00 €.

Le président précise à l'assemblée que les crédits nécessaires au maintien du dispositif PEC jusqu'au 31 décembre 2022 dans les conditions précisées ci-dessus ont d'ores et déjà été prévus au budget de la commune pour 2022.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la prorogation des trois contrats conclus le 1er juillet 2021 pour une période supplémentaire de six mois à compter du 1er juillet prochain à raison de 30 heures hebdomadaires.

\*\*\*

Le conseil, après en avoir délibéré, décide par

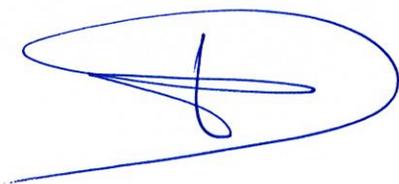
- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstentions,

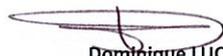
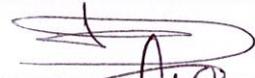
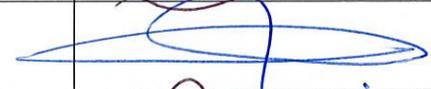
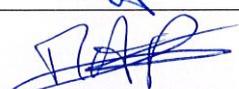
D'accéder à la proposition du président et d'approuver la prorogation des trois contrats PEC conclus le 1er juillet 2021 pour une période supplémentaire de six mois à compter du 1er juillet prochain à raison de 30 heures hebdomadaires.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Dominique LUCIANI, Premier adjoint

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all enclosed within a large, loopy oval shape.

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire <b>Pouvoir à D. LUCIANI</b>	X				 Dominique LUCIANI
LUCIANI DOMINIQUE 1 <sup>er</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
TADDEI LAURENCE 2 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
CORONA JEAN 5 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
PAOLI SIMON Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					
GIULY MARTIN Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal <b>Pouvoir à J. RAMAZOTTI</b>	X				 Jeanne RAMAZOTTI
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale <b>Pouvoir à Laurence TADDEI</b>	X				 Laurence TADDEI
BONY SARAH Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à D. VENTURINI</b>	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Dominique LUCIANI, Premier adjoint

